



## Communiqué de presse

5 octobre 2017

### Après les incendies, les travaux de restauration des sites des Caps Lardier et Taillat ont démarré

**Vous avez été nombreux à manifester votre volonté de nous aider à restaurer les sites emblématiques des Caps Lardier et Taillat, ces joyaux naturels du littoral varois, qui ont été calcinés sur plus de 300 hectares de propriétés du Conservatoire du littoral lors des incendies des 24, 25 et 26 juillet 2017. Nous tenons à vous remercier vivement.**

La restauration de ces sites extrêmement fréquentés nécessite des moyens considérables impliquant le Conservatoire du littoral et les gestionnaires (Parc national de Port-Cros et Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte-d'Azur), ainsi que les communes de Ramatuelle et de La Croix Valmer.

#### **Un élan de générosité s'est véritablement créé :**

plus de 220 personnes ont participé bénévolement aux opérations de nettoyage des sites qui ont permis d'évacuer plus de 6 tonnes de déchets mis à découvert par les incendies. D'autres journées de solidarité seront organisées à l'automne pour aider les équipes de gestion à lutter contre les plantes envahissantes.

L'appel à dons « *Ensemble, restaurer les Cap Taillat et Lardier* » relayé par la presse et sur internet, a suscité de nombreux dons en ligne sur [www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr), totalisant plus de 40 000 € qui viennent s'ajouter aux crédits exceptionnels débloqués par l'Etat (165 000 €) à l'occasion de la visite ministérielle du mois d'août. De nombreux donateurs se sont également manifestés auprès du CEN PACA et continuent de se mobiliser afin de permettre d'appuyer l'effort de reconquête du site naturel, de sa faune et de sa flore.

Enfin, des soirées caritatives ont été organisées à l'initiative de particuliers, comme celle au Will à Ramatuelle le 15 septembre qui a permis de récolter 21 000 €, ou encore celle organisée à Cavalaire le 28 octobre prochain lors d'un concert de Jazz.

Le Conservatoire et ses partenaires tiennent à remercier très sincèrement l'ensemble des donateurs. Ces marques de soutien réconfortent énormément les équipes dans leurs efforts quotidiens pour que la nature reprenne ses droits au plus vite.

#### **Les actions de restauration sur site ont déjà commencé !**

Le Conservatoire du littoral a missionné l'Office national des forêts (ONF) pour un bilan précis et des préconisations sur la manière de traiter les bois brûlés en fonction du degré d'urgence, des risques d'érosion des sols mais aussi des possibilités de reprise de certains végétaux.

Le diagnostic qui vient juste d'être rendu cartographie les zones à traiter en priorité. Plus de 2 400 arbres devront être abattus à proximité des pistes et sentiers, des purges de sécurité devront être réalisées le long du sentier du littoral afin d'éviter les chutes de blocs. Certaines parties de la forêt calcinée devront être traitées de manière spécifique.

Le Parc national de Port Cros pilote depuis plus d'un mois un chantier d'insertion destiné à prévenir l'érosion des sols, notamment dans les zones où les arbres abattus peuvent servir de fascines (branches et troncs d'arbres disposés de manière à retenir la terre et les graines. Ces petits aménagements ont déjà montré leur efficacité lors des pluies du 9 septembre.

Sur la pointe du Cap Taillat, les gardes du littoral du CEN PACA, avec l'aide des jardiniers du Domaine du Rayol, ont également commencé à abattre les arbres et à poser des fascines.

Pour notre sécurité à tous, les communes ont fermé, par arrêté municipal, les axes et/ou massifs devenus dangereux. En sus des risques de chutes d'arbres, les ouvrages (marches, renforts latéraux, casse-pattes...) du sentier du littoral ont été très fortement endommagés et devront être réaménagés.

Dans les secteurs les moins difficiles à traiter, les gardes du littoral du CEN PACA et du Parc national de Port Cros vont remplacer ces ouvrages sous peu. Ailleurs, des entreprises spécialisées devront être missionnées.

La tâche est encore longue mais les travaux sont engagés. L'objectif est de pouvoir rouvrir les sites au public en toute sécurité, et d'accompagner la nature dans sa régénération naturelle. On observe déjà, malgré la sécheresse, des repousses spectaculaires de certains arbres, en particulier des Chênes liège. Dans les mois qui viennent, il conviendra d'être très vigilants quant au risque de développement de plantes invasives.

Après les mesures d'urgence, la reconstruction des paysages et des écosystèmes s'effectuera sur le long terme, la nature ayant besoin de temps pour reprendre ses droits.

#### **A propos des obligations légales de débroussaillage**

Comme tout propriétaire, le Conservatoire du littoral est soumis aux obligations légales de débroussaillage (OLD) concernant les abords de ses bâtiments situés à proximité des forêts.

Mais comme pour tout propriétaire :

- il n'est pas responsable des OLD incombant aux riverains de sa propriété. Si la zone à débroussailler par les riverains autour de leurs habitations dépasse les limites de leurs propriétés et se trouve en partie sur la propriété du Conservatoire, c'est au propriétaire de la construction concernée que revient l'obligation de débroussailler, et c'est à lui de prendre en charge les travaux, après s'être callé avec les gestionnaires du site sur les modalités de ce débroussaillage sur la propriété du Conservatoire du littoral. En effet, le débroussaillage sert à protéger les bâtiments et non pas la forêt.

- Le Conservatoire du littoral et les gestionnaires de ses sites assument leurs responsabilités et ont réalisé les travaux de débroussaillage aux alentours des bâtiments de Gigaro et des différentes pistes utiles à la gestion des sites traversant le massif forestier.

Si ces obligations de débroussaillages sont indispensables pour assurer une meilleure protection des biens et des personnes, elles ne concernent en aucune façon le massif forestier à proprement parler.

Une forêt reste avant tout un espace naturel. Une forêt sur laquelle serait pratiqué un débroussaillage systématique ne serait plus qu'un jardin ou un parc urbain.

#### **Contacts presse**

[CEN PACA](#) – Marc Maury – Directeur – 04 42 26 74 31 - [marc.maury@cen-paca.org](mailto:marc.maury@cen-paca.org)

[Conservatoire du littoral](#) –Sophie Sejalon– Déléguée-adjointe régionale - 04 42 91 64 10 –  
[s.sejalon@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:s.sejalon@conservatoire-du-littoral.fr)

[Parc national de Port-Cros](#) – Marc Duncombe - Directeur – 04 94 12 82 36 - [marc.duncombe@portcros-parcnational.fr](mailto:marc.duncombe@portcros-parcnational.fr)







Mise en place de fascines pour retenir le sol et lutter contre l'érosion lors des premières pluies



L'équipe du chantier d'insertion de Sauvegarde des Forêts varoises





Héliportage des matériaux pour restaurer le sentier du Cap Taillat (4/10/2017)



Premières repousses des chênes liège